

## **Classe exceptionnelle campagne 2018 : l'arbitraire l'emporte. Les compétences professionnelles des enseignants se résument à des quotas !**

Le nouveau grade de la classe exceptionnelle, grade contesté par le SNUipp FSU dès son apparition dans le projet PPCR, est censé récompenser les enseignants « méritants ». Pour être considéré comme « méritant » par l'administration, l'enseignant, déjà dans le grade Hors Classe, doit avoir effectué 8 années au long de sa carrière dans des fonctions spécifiques (direction, éducation prioritaire, Conseiller péda, SEGPA, Enseignant Référent Handicap, c'est le « vivier 1 ») ou être déjà au 6ème échelon de la hors classe (« vivier 2 ») : tous ces collègues sont donc éligibles à la classe exceptionnelle. Parmi ceux-ci, seulement quelques-uns ont la possibilité d'être promus à ce nouveau grade qu'est la Classe Exceptionnelle (1,43% de l'ensemble du corps de PE).

Lors de la 1ère campagne classe exceptionnelle (en mars 2018 pour la campagne 2017), le SNUipp FSU 54 s'était déjà insurgé contre la manière dont les collègues étaient « sélectionnés » dans le département.

Pour la campagne 2018, 206 collègues ont déposé un dossier (car il faut postuler, ce n'est pas automatique). 41 dossiers ont été refusés par l'administration car les collègues ne remplissaient pas les conditions d'éligibilité à la Classe Exceptionnelle pour le vivier 1. Les collègues en question ont normalement reçu un message de l'administration leur indiquant pourquoi leur dossier ne remplissait pas les conditions d'éligibilité.

Une fois les dossiers considérés comme recevables, l'IA DASEN émet un avis parmi 4 choix possibles :

Insuffisant (= 0 point)

Satisfaisant (= 40 points)

Très satisfaisant (= 90 points)

Excellent (= 140 points)

Chacun de ces avis donne un nombre de points, qui s'ajoutent à l'ancienneté de service. Cela constitue le barème de chacun.

Or, ces avis sont contingentés : l'IA ne peut pas mettre plus de 15 % d'avis excellent dans le vivier 1 et 20% dans le vivier 2, ni plus de 20 % d'avis très satisfaisant, contingents fixés par le ministère.

Le ministère considère donc que les enseignants se répartissent selon ces quotas : 15 % sont excellents, 20 % sont très satisfaisants, les autres sont satisfaisants et quelques uns sont insuffisants ! Le SNUipp FSU 54 a étudié les appréciations rédigées par les IEN : certains collègues ont des compliments dithyrambiques de la part de leur IEN, des compétences qualifiées de « remarquables », « exceptionnelles » ou « excellentes », et pourtant l'IA-DASEN les traduit parfois par un avis « satisfaisant ». Si ce n'est pas de l'arbitraire, qu'est-ce que c'est ? Le manque d'harmonisation et de critères lisibles a été fortement souligné par les représentants SNUipp. D'autre part, chaque personne concernée a accès à l'avis littéral de son IEN, mais ne dispose pas de l'avis émis par l'IA DASEN. Or, c'est celui-ci qui est déterminant dans le barème.

Au final, pour la campagne 2018, un contingent de 70 collègues accède à la Classe Exceptionnelle dans le département:

65 ont été promus au titre du vivier 1 (le mérite...)

5 au titre du vivier 2 (ancienneté)

Dans le vivier 1, tous les collègues avec avis excellent ou très satisfaisant ont été promus. Ensuite, pour atteindre le contingent des promus, les collègues avec avis « satisfaisant » ont été départagés selon leur ancienneté dans l'échelon.

La répartition des promus par circonscription est également extrêmement diverse d'une circonscription à l'autre, ce qui laisse supposer que les chances de passage à la classe ex ne sont pas équitables selon le lieu où l'on exerce dans le département.

### Répartition géographique des promus campagne 2018

<i>Circonscription</i>	<i>Promouvables dans la circo</i>	<i>Promus de la circo</i>	<i>Au titre du Vivier 1</i>	<i>Au titre du Vivier 2</i>
DSDEN + autres	8	5	4	1
Blainville	5	3	3	0
Briey	3	1	1	0
Jarny	9	4	4	0
Jarville	9	3	3	0
Longwy 1	7	2	2	0
Longwy 2	13	6	6	0
Lunéville	3	0	0	0
Nancy 1	16	10	9	1
Nancy 2	15	7	7	0
Nancy 3 ASH	20	6	6	0
Pompey	16	6	6	0
Pont à Mousson	4	1	1	0
Saint Max	6	3	3	0
Toul	10	6	4	2
Vandoeuvre	9	4	4	0
Villers	12	3	2	1
<i>totaux</i>			65	5

Le SNUipp FSU 54 a donc voté contre la proposition de l'IA DASEN, qui fait trop de place à l'arbitraire. Cette grosse carotte qu'est la classe exceptionnelle ne peut pas fonctionner sur un procédé où les critères ne sont pas lisibles, équitables et compréhensibles par les collègues.

*Compte rendu rédigé par vos élus CAPD SNUipp FSU 54*